

Conseil du XVI^e arrondissement

Séance du 2 décembre 2024

Le lundi 2 décembre 2024 à 19 heures, les membres du conseil du 16^{ème} arrondissement de Paris se sont réunis dans la salle des fêtes de la Mairie du 16^{ème} arrondissement, sur convocation adressée individuellement à chacun des conseillers par Monsieur le Maire du 16^e arrondissement, le 26 novembre 2024, conformément aux dispositions des articles L. 2121-9, L.2121-10, et L.2121-12 du code général des collectivités territoriales (C.G.T.).

Une convocation complémentaire a été adressée le 29 novembre 2024.

Publication de La convocation et de l'ordre du jour ont été effectuées aux mêmes dates sur le panneau de la Mairie du XVI^e arrondissement prévu à cet effet.

Etaient présents :

Jérémy REDLER, Samia BADAT-KARAM, Jacques-Frédéric SAUVAGE, Marie-Hélène DORVALD, Gérard GACHET, Katherine de MEAUX, Ali OUBAALI, Bruno LIONEL-MARIE, Bérengère GREE, Franck ALEM, Lisa LELLOUCHE, Julien GUEDJ, Benjamin GIRAUDAT, Sandra BOELLE, Béatrice LECOUTURIER, Antoine BEAUQUIER, Véronique BALDINI, Jennifer BUNAN, Chloé CHOURAQUI, Bénédicte RENHAS, Freddy COUDRIER, Alexandra BAROUCH, Gilles MENTRE, Véronique BUCAILLE, Julie BOILLOT, Joséphine MISSOFFE, Éric HELARD.

Absents ayant donné procuration :

Isabelle NIZARD, Francis SZPINER, David ALPHAND, Emmanuel MESSAS, Laure ANSQUER.

Etaient excusés :

Vanessa EDBERG, Stéphane CAPLIEZ, Aurélie PIRILLO, Hanna SEBBAH, Laura LAMBLIN-BENICHOU, Sophie MALLET, Rodolphe BORGNIET.

Monsieur Jérémy REDLER Maire du 16^e arrondissement, constatant que le quorum est atteint, ouvre la séance à 19h sur l'ordre du jour prévu par la convocation à laquelle étaient jointes des notes de synthèse en application de l'article L.2121-12 du C.G.C.T. Le secrétariat de la séance est assuré par Monsieur Julien GUEDJ, Adjoint au Maire.

Ordre du jour initial

- **162024159** Désignation du secrétaire de séance.
M. Jérémie REDLER rapporteur
- **162024160** Adoption du compte rendu de la séance du 4 novembre 2024.
M. Jérémie REDLER rapporteur.
- **2024 DASCO 103** Caisses des écoles — Modalités de conventionnement et de financement par la Ville de Paris pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire pour la période 2025-2027.
M^{me} Samia BADAT-KARAM rapporteure.
- **2024 DASCO 116** Caisse des écoles (16e) — Convention d'objectifs et de financement pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire pour la période 2025-2027.
M^{me} Samia BADAT-KARAM rapporteure.
- **2024 DASCO 79** Convention passée entre la Ville de Paris et la Région Île-de-France pour les travaux de rénovation des installations électriques et des circulations au 1er étage de la CMR Janson de Saille (16e).
M^{me} Alexandra BAROUCH rapporteure.
- **2024 DLH 238** Réalisation, dans divers arrondissements, de programmes de réhabilitation de logements ex-Loi 48 et de regroupement de chambres permettant la création de 16 logements sociaux par ELOGIE-SIEMP.
M. Jacques-Frédéric SAUVAGE rapporteur.
- **V162024165** Vœu relatif à la création d'un comité piétons/vélos.
- **V162024166** Vœu relatif à la célébration en mairie de la journée nationale de la Laïcité.

Ordre du jour complémentaire

- **162024167** Adoption de l'ordre du jour complémentaire du vendredi 29 novembre 2024.
M. Jérémie REDLER rapporteur.
- **2024 DASCO 133** Caisse des écoles (16e) — Subvention 2025 (4 290 000 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.
M^{me} Samia BADAT-KARAM rapporteure.
- **2024 DEVE 91** Site 1 à 9 du Président Kennedy — Pont de Grenelle (16e) — évolution du programme de l'aménagement paysager de la Ville de Paris et de l'organisation opérationnelle.
M. Jacques-Frédéric SAUVAGE rapporteur.
- **2024 DJS 133** Mise en œuvre du dispositif Quartiers libres pour l'année 2025.
M. Ali OUBAALI rapporteur.
- **2024 DAE 295** Activités commerciales sur le domaine public sur le secteur Trocadéro — Iéna — Bir Hakeim — conventions.
M. Bruno LIONEL-MARIE rapporteur.
- **2024 DPE 41** Approbation du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) de la Ville de Paris.
M. Benjamin GIRAUDAT rapporteur.
- **2024 DJS 132** Mise en œuvre du dispositif Paris Jeunes Vacances pour l'année 2025.
M^{me} Chloé CHOURAQUI rapporteure.

- **2024 DJS 137** Signature du contrat jeunesse du 16e arrondissement.
M. Ali OUBAALI rapporteur.
- **V162024175** Vœu relatif à réalisation d'une bibliothèque médiathèque au sein du quartier Auteuil Sud (XVIe).
- **V162024176** Vœu relatif au niveau de la subvention à l'Association pour le soutien du théâtre privé (ASTP) pour 2025.

La séance est ouverte à 19 h 00.

En préambule, M. REDLER souhaite la bienvenue à Monsieur Yves CAZOT, professeur de mathématiques, ainsi qu'aux délégués de classe de seconde du lycée Passy-Saint-Honoré, en soulignant l'honneur que représente leur présence au Conseil d'arrondissement.

M. REDLER aborde ensuite le premier point inscrit à l'ordre du jour de la séance du Conseil d'arrondissement.

- **162024159** Désignation du secrétaire de séance.
M. Jérémy REDLER, rapporteur

Sur proposition de M. REDLER, et en l'absence d'avis contraires et d'abstentions, M. Julien GUEDJ est désigné à l'unanimité secrétaire de séance.

À l'unanimité du Conseil d'arrondissement, M. Julien GUEDJ est désigné secrétaire de séance.

- **162024160** Adoption du compte rendu de la séance du 4 novembre 2024.
M. Jérémy REDLER, rapporteur.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations sur ce procès-verbal qui a été soumis aux élus du Conseil d'arrondissement.

En l'absence de remarques, M REDLER met ce compte rendu aux voix.

Le compte rendu de la séance du 4 novembre 2024, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **162024167** Adoption de l'ordre du jour complémentaire du vendredi 29 novembre 2024.
M. Jérémy REDLER, rapporteur.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations sur l'ordre du jour complémentaire.

En l'absence de remarques, M REDLER met cette délibération aux voix.

L'ordre du jour complémentaire du 29 novembre 2024, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2024 DASCO 103** Caisses des écoles — Modalités de conventionnement et de financement par la Ville de Paris pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire pour la période 2025-2027.
M^{me} Samia BADAT-KARAM, rapporteure.
- **2024 DASCO 116** Caisse des écoles (16^e) — Convention d'objectifs et de financement pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire pour la période 2025-2027.
M^{me} Samia BADAT-KARAM, rapporteure.
- **2024 DASCO 133** Caisse des écoles (16^e) — Subvention 2025 (4 290 000 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.
M^{me} Samia BADAT-KARAM, rapporteure.

M^{me} BADAT-KARAM propose de rapporter les trois délibérations DASCO 103, DASCO 116 et DASCO 133 en même temps, expliquant qu'elles concernent un même objet.

Elle précise que la délibération DASCO 103 reconduit les modalités de délégation pour la restauration scolaire pour la période 2025-2027, modalités déjà prolongées par des délibérations successives

jusqu'au 31 décembre 2024. Il convient dès lors d'adopter un nouveau cadre de fonctionnement, reprenant les axes stratégiques de la précédente délégation, qui seront déclinés dans des conventions conclues avec chaque Caisse des écoles.

En ce qui concerne la délibération DASCO 116, M^{me} BADAT-KARAM indique qu'elle traite de la convention d'objectifs et de financement pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire pour la période 2025-2027. Cette convention rappelle les missions et orientations stratégiques fixées par la Ville de Paris à chaque Caisse des écoles, à savoir :

- Poursuivre le renforcement des objectifs en matière de sécurité, de qualité et de durabilité alimentaire, notamment ceux définis par le plan d'alimentation durable, avec la généralisation de l'alternative végétarienne, adopté par le Conseil de Paris ; adapter les outils de production et les pratiques pour supprimer l'usage des matières plastiques dans l'ensemble des processus d'approvisionnement, de production et de distribution des repas, permettre la collecte des biodéchets et tendre vers la disparition du gaspillage.
- Moderniser et harmoniser le parcours des usagers pour atteindre un objectif de guichet unique.
- Favoriser la reconnaissance du travail, la qualification et la motivation des personnels.
- Poursuivre l'optimisation et la sécurisation de la gestion financière.
- Déployer une politique d'achats coordonnée, respectueuse de l'environnement et des objectifs du plan d'alimentation durable.

Enfin, la délibération DASCO 133 concerne le montant de la subvention annuelle attribuée à la Caisse des écoles du 16^e arrondissement. M^{me} BADAT-KARAM précise que cette subvention est habituellement déterminée à l'issue d'un dialogue budgétaire entre la Ville et la Caisse des écoles. Cette année, cependant, ce dialogue n'ayant pas eu lieu, le montant a été imposé unilatéralement et s'avère inférieur à la demande.

M^{me} BADAT-KARAM déplore cette décision, rappelant que la Caisse des écoles du 16^e, bien gérée et responsable, ne bénéficie d'aucune subvention exceptionnelle. Elle ajoute que le montant de subvention demandé par la mairie du 16^e était destiné à financer le renforcement de l'alimentation durable, l'introduction quotidienne de l'alternative végétarienne et l'augmentation de la masse salariale.

Malgré ces réserves, elle conclut en proposant de voter favorablement ces trois délibérations.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations.

M^{me} BOILLOT remercie M^{me} BADAT-KARAM pour son engagement en tant que co-présidente de la Caisse des écoles soulignant qu'au quotidien, cette dernière se donne beaucoup de mal pour que les enfants prennent plaisir à manger à la cantine.

Elle indique avoir lu les trois délibérations et les documents associés, et déplore l'absence des termes « made in France », « manger français », « manger francilien » ou encore « faire travailler les agriculteurs d'Île-de-France ». Tout en reconnaissant l'accent mis sur le bio, elle estime que l'approche ne valorise pas suffisamment les circuits courts et le local.

M^{me} BADAT-KARAM affirme que le circuit court est totalement respecté, précisant que les producteurs proviennent notamment de Normandie. Elle suggère même l'organisation de visites pour mieux faire connaître ces producteurs. Elle ajoute que, dans le 16^e arrondissement, tous les produits utilisés sont non seulement bio, mais également issus d'un bassin de production très proche. Elle souligne à cet égard que les marchés publics sont élaborés en tenant compte de ce critère.

M^{me} BOILLOT propose d'organiser des animations pour les enfants, impliquant des agriculteurs et des éleveurs d'Île-de-France, notamment de Seine-et-Marne. Elle rappelle que 46 % du territoire francilien est agricole et rural, et suggère de faire venir ces professionnels dans le 16^e pour permettre aux petits citoyens de découvrir cet univers.

Par ailleurs, elle mentionne que la Caisse des écoles organise déjà de nombreuses sorties, notamment sportives, et se demande s'il serait pertinent d'en prévoir aussi dans des lieux d'agriculture, de cueillette ou directement chez des éleveurs.

M^{me} BADAT-KARAM explique que l'organisation de sorties chez des agriculteurs serait compliquée en raison de l'éloignement. Cependant, elle indique qu'un projet est en cours pour faire venir les agriculteurs qui fournissent la Caisse des écoles, afin de créer une sorte de salon des producteurs. Elle précise également que des animations avec des diététiciennes sont déjà organisées très régulièrement. Elle affirme que la Caisse des écoles est probablement la seule à mettre en place autant d'actions pour promouvoir le bien-manger, l'alimentation durable et l'apprentissage de l'équilibre alimentaire dès le plus jeune âge. Elle ajoute que ces initiatives sont déjà en place, tout en confirmant le projet d'organiser un marché des producteurs à la mairie.

M. REDLER propose de procéder au vote de ces trois délibérations.

Le projet de délibération 2024 DASCO 103, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

Le projet de délibération 2024 DASCO 116, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

Le projet de délibération 2024 DASCO 133, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2024 DLH 238** Réalisation, dans divers arrondissements, de programmes de réhabilitation de logements ex-Loi 48 et de regroupement de chambres permettant la création de 16 logements sociaux par ELOGIE-SIEMP.

M. Jacques-Frédéric SAUVAGE, rapporteur.

M. SAUVAGE explique que le bailleur Élogie-SIEMP, titulaire de baux emphytéotiques portant sur plusieurs milliers de logements, souhaite mener plusieurs programmes de réhabilitation de logements relevant de la loi de 1948, ainsi que des regroupements de chambres de bonne.

M. SAUVAGE déclare ne pas pouvoir s'y opposer, d'autant plus qu'il a lui-même été à l'origine d'une partie de ces projets au niveau de la SIEMP.

La délibération vise à approuver la participation de la Ville de Paris au financement des travaux. En ce qui concerne le 16^e, seul un logement situé rue Charles Tellier est concerné. M. SAUVAGE propose de voter favorablement la délibération, même s'il regrette, une fois de plus, que la Ville de Paris conventionne ce logement en PLAI.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations.

M^{me} LECOUTURIER déclare soutenir pleinement les propos de M. SAUVAGE. Elle déplore une nouvelle fois le manque d'attention portée aux familles dans le cadre du logement social dans le 16^e arrondissement. Elle critique la prédominance des logements PLAI, souvent de petites surfaces, proposés sur le marché du logement social. Rappelant que de nombreuses familles sont en attente de ce type de logements, elle exhorte la Ville de Paris à repenser sa politique en privilégiant davantage la création de grands logements adaptés aux besoins des familles.

M. SAUVAGE souligne un véritable problème lié à la gestion des grands logements sociaux. Si des surloyers sont appliqués lorsque les ressources du foyer augmentent, aucune mesure similaire n'est prise en cas de sous-occupation. Il illustre cette problématique en mentionnant le cas des familles ayant initialement obtenu des appartements de 4, 5 ou 6 pièces, mais où le couple se retrouve seul après le départ des enfants, créant ainsi une situation de sous-occupation. Il précise avoir abordé ce sujet à plusieurs reprises avec M. TIBÉRI ou encore avec M. MANO, mais s'être heurté à chaque fois à la même réponse : il s'agit d'une question délicate et conflictuelle à gérer.

Dans ces cas, la Ville de Paris, via Paris Habitat, propose souvent aux occupants concernés de déménager dans un studio, une solution fréquemment rejetée. En effet, ces personnes, ayant eu des enfants et des petits-enfants, jugent cette option inadaptée. Il salue l'approche plus flexible de bailleurs tels qu'Élogie-SIEMP ou la RIVP, qui envisagent de proposer un trois-pièces à une personne seule ou à un couple, une solution qu'il estime plus raisonnable. Cependant, il regrette que cette approche se heurte à l'opposition de la Mairie de Paris.

Il conclut en suggérant que la Ville pourrait assouplir sa politique en attribuant un trois-pièces aux personnes seules occupant un logement plus grand. Bien qu'il reconnaisse les efforts récents pour lutter contre la sous-occupation, il souligne que ce point demeure un obstacle majeur.

M^{me} BUCAILLE précise qu'en s'inspirant des propositions de M. SAUVAGE, un vœu a été proposé lors d'un Conseil de Paris sur la mise en place de logements intergénérationnels. Elle précise que, dans le cas où une personne âgée se retrouve seule dans un logement trop grand, la Ville de Paris s'est engagée à examiner la possibilité d'y loger un jeune. Cette démarche, selon elle, vise à respecter la dignité et les besoins de la personne âgée tout en répondant aux attentes du jeune, avec un suivi adéquat pour garantir le bon déroulement de la cohabitation. Elle insiste sur l'importance de cette initiative, qui contribue à rompre l'isolement des personnes âgées tout en permettant aux jeunes de bénéficier d'un logement à moindre coût.

M^{me} BALDINI indique qu'elle siège à la commission d'attribution des logements sociaux de la Ville de Paris. Elle explique que de nombreuses personnes occupant de grands appartements sollicitent un logement plus petit, souvent en raison de difficultés financières. Elle souligne l'existence d'un problème persistant avec la RIVP et Paris Habitat, qui répondent rarement favorablement à ces demandes. Bien qu'elle reconnaisse des signes d'évolution progressive dans la prise en compte de ces situations, elle précise que la mise en œuvre de telles solutions reste encore compliquée.

M^{me} BOILLOT demande à M. SAUVAGE s'il connaît le pourcentage d'appartements sous-occupés dans le 16^e arrondissement.

M. SAUVAGE rapporte avoir passé une après-midi à la RIVP, où il a consulté des tableaux révélant la sous-occupation de plusieurs centaines d'appartements. Il précise que Paris Habitat et Élogie-SIEMP n'ont pas encore organisé une réunion similaire, mais que la situation observée à la RIVP est particulièrement frappante. Bien que cette analyse ne se concentrait pas spécifiquement sur le 16^e arrondissement, il a identifié une dizaine de cas manifestement excessifs et urgents dans ce secteur.

Il déplore également qu'au sein des programmes de logements modernes, très peu de grands appartements soient conçus, une conséquence directe des contraintes économiques et des modèles de financement actuels. Il estime que cette problématique mérite également une attention particulière.

M. REDLER propose de procéder au vote.

Le projet de délibération 2024 DLH 238, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2024 DASCO 79** Convention passée entre la Ville de Paris et la Région Île-de-France pour les travaux de rénovation des installations électriques et des circulations au 1^{er} étage de la CMR Janson de Sully (16^e).

M^{me} Alexandra BAROUCH, rapporteure.

M^{me} BAROUCH explique que la délibération soumise propose une convention entre la Ville de Paris et la Région Île-de-France pour la rénovation des installations électriques et des circulations au premier étage du lycée et collège Janson-de-Sully. Elle précise que la Région, en tant que maître d'ouvrage, sera chargée de réaliser les travaux, tandis que la Ville de Paris financera 37 % des coûts, cette proportion étant calculée en fonction du nombre de collégiens par rapport à l'ensemble des élèves.

Le montant total des travaux est estimé à 9,5 millions d'euros TTC, dont 3 527 350 euros à la charge de la Ville. La convention détaille les contributions financières respectives, ainsi que les modalités de paiement et les obligations de justification des dépenses par la Région.

M^{me} BAROUCH invite le Conseil d'arrondissement à émettre un avis favorable à cette délibération.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations.

M^{me} LECOUTURIER saisit l'occasion de cette délibération pour saluer l'engagement de la Région Île-de-France dans la gestion des lycées, notamment ceux du 16^e arrondissement, bien que certains nécessitent encore des travaux. Elle rappelle qu'en 2017, la situation des lycées était extrêmement préoccupante, voire dangereuse, un constat que, selon elle, M. REDLER peut corroborer. Depuis l'arrivée de Valérie PÉCRESSE à la présidence de la Région, des efforts considérables ont été consentis pour améliorer les lycées. En 2025, un budget de 103 millions d'euros sera alloué aux lycées d'Île-de-France, un montant stable par rapport à 2024, malgré un contexte de restrictions budgétaires.

En l'absence d'autres observations, M. REDLER propose de procéder au vote.

Le projet de délibération 2024 DASCO 79, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

➤ **V162024165** Vœu relatif à la création d'un comité piétons/vélos.

M^{me} BOILLOT explique que ce vœu s'inscrit dans la continuité des discussions du dernier conseil d'arrondissement, où la question de la sécurité routière et de la sécurisation des passages piétons avait été abordée à la suite de ses précédentes propositions sur le sujet.

Depuis, plusieurs conseils de quartier et conseils d'école se sont tenus, révélant que la sécurité routière et le partage de l'espace public sont des thèmes récurrents, souvent sources de tensions parmi les administrés.

Elle propose la création d'un comité piéton, qui ne serait pas un comité citoyen redondant avec les conseils de quartier, mais un comité d'experts. Celui-ci inclurait des associations spécialisées dans la sécurité routière, la place des piétons ou la pratique du cyclisme. Elle suggère également d'y intégrer des parents d'élèves représentant différents secteurs de l'arrondissement, afin qu'ils puissent relayer les préoccupations exprimées lors des conseils d'école, ainsi que des élus. Elle insiste sur le fait que ce comité n'aurait pas vocation à imposer des décisions sur l'aménagement de l'espace public, mais à formuler des recommandations.

Elle souligne que ce comité aurait aussi pour mission de faciliter la diffusion d'informations, ayant constaté que, malgré les nombreuses initiatives de la mairie du 16^e, comme la sécurisation des passages piétons, les citoyens en sont parfois mal informés.

Elle rappelle enfin que les décisions finales en matière d'aménagement de l'espace public resteraient du ressort des élus et de l'exécutif, et invite à soutenir la création de ce comité consultatif.

M. REDLER rappelle que sa position reste inchangée depuis le dernier Conseil d'arrondissement. Il souligne que les questions relatives à la sécurité des cyclistes et des piétons sont déjà abordées de manière régulière et quotidienne, la mairie du 16^e collaborant étroitement avec de nombreuses associations, telles que Paris en Selle pour les cyclistes et Sixteen pour les piétons. Il mentionne avoir récemment rencontré ces associations, qui ont salué les actions menées par la mairie sur ces thématiques.

Toutefois, il exprime son opposition à la création de nouveaux comités Théodule, estimant que les structures existantes, notamment les conseils de quartier, suffisent pour traiter ces questions. Il précise que ces conseils sont déjà régulièrement consultés sur les plans proposés par la Ville de Paris, bien que cette consultation n'intervienne pas toujours en amont. Il considère qu'un comité supplémentaire, même à titre consultatif, ne ferait qu'ajouter une couche de complexité administrative, déjà importante.

En conclusion, tout en reconnaissant le bien-fondé des intentions exprimées, qu'il partage également, il indique qu'il n'est pas favorable à ce vœu.

M^{me} BOILLOT explique qu'avant de soumettre ce vœu, elle a pris soin de le présenter aux associations concernées, qui l'ont validé tant sur le fond que sur son utilité, ce qui renforce sa légitimité.

Elle illustre son propos avec un exemple concret : dans le 16^e arrondissement, 19 passages piétons nécessitent la présence d'agents pour sécuriser les traversées. Or, seulement 11 de ces points sont actuellement couverts, faute de vacataires, laissant 8 emplacements sans surveillance. Elle souligne qu'un comité piéton-vélo pourrait être un relais précieux pour partager et remonter ce type d'information, améliorant ainsi la réactivité et l'efficacité des actions locales.

Reconnaissant qu'il n'est pas nécessaire de multiplier les comités inutiles, elle précise que celui qu'elle propose existe déjà dans d'autres arrondissements, comme le 17^e ou à l'est de Paris, où il se réunit au moins une fois par trimestre. Elle souligne que ces réunions sont plus fréquentes que celles des conseils de quartier, qui se tiennent généralement tous les six mois, voire une fois par an.

Elle conclut en affirmant sa détermination à maintenir son vœu.

En l'absence d'autres observations, M. REDLER propose de procéder au vote en précisant que l'exécutif émettra un avis défavorable.

Le vœu V162024165 relatif à la création d'un comité piétons/vélos, mis aux voix par M. REDLER, est rejeté à la majorité du Conseil d'arrondissement avec 2 voix pour et 2 abstentions.

➤ **V162024166** Vœu relatif à la célébration en mairie de la journée nationale de la Laïcité.

M^{me} BOILLOT explique que ce vœu a pour objectif de rassembler tous les citoyens autour du quatrième pilier de la République : la laïcité ; les trois premiers étant la liberté, l'égalité et la fraternité. Elle rappelle que la laïcité est commémorée chaque année le 9 décembre et souligne qu'elle a été mise à mal au cours des dernières décennies par divers phénomènes de séparatisme, d'obscurantisme et de dérives politiques extrémistes. Elle précise que la laïcité est célébrée, en particulier au sein de la fonction publique et, plus récemment, dans l'Éducation nationale.

Elle estime qu'il est essentiel, dans un arrondissement comme le 16^e, où la laïcité est un principe profondément ancré, de rappeler son rôle fondamental. Selon elle, la laïcité permet à chacun de croire ou de ne pas croire, protège contre le racisme, l'antisémitisme et l'homophobie, et promeut l'égalité entre les hommes et les femmes.

Elle propose ainsi que la Mairie du 16^e organise chaque année, le 9 décembre, des événements divers tels que des expositions, des lectures de poèmes ou des chansons pour célébrer cette valeur républicaine. Elle rappelle également que dans les écoles, collèges et lycées de l'arrondissement, les élèves abordent ce thème, et que la communauté éducative du 16^e se distingue par son engagement à former des citoyens responsables et conscients de leurs droits et devoirs.

Elle insiste sur l'importance de mettre en valeur ce travail éducatif et souligne que, bien que le 9 décembre soit imminent, il est encore possible d'organiser des événements en 2024 pour célébrer cette journée. Elle propose, en particulier, une action symbolique : la plantation d'un arbre de la laïcité. Bien que ce geste ait des racines dans l'histoire de 1905, elle considère qu'il reste pertinent et porteur de sens. Elle invite donc l'assemblée à réfléchir avec solennité avant de procéder au vote.

M. REDLER indique qu'il n'est pas opposé au vœu proposé, précisant qu'il demandera aux services de la Mairie de réfléchir aux actions possibles pour célébrer la journée de la laïcité. Il annonce son intention de donner un avis favorable à ce vœu.

M^{me} BOILLOT le remercie.

M^{me} LECOUTURIER, pour sa part, précise qu'elle votera bien entendu comme le maire et ses collègues présents. Elle estime que la laïcité a été suffisamment mise à mal ces derniers temps pour qu'ils se rassemblent tous autour de ce principe fondamental. Elle se réjouit que la Mairie du 16^e vote ce vœu et se félicite de cette décision.

M. ALEM, comme l'ensemble des membres du Conseil d'arrondissement, est évidemment favorable à la laïcité et au respect des valeurs républicaines, qui constituent les principes fondamentaux de son engagement. Cependant, il se dit surpris de voir un principe aussi essentiel réduit à une simple journée. Selon lui, célébrer la laïcité une fois par an relève d'une démarche cosmétique, alors que la laïcité est au cœur des valeurs de la République et devrait s'appliquer au quotidien.

Il précise, en s'adressant en particulier aux élèves présents, que la laïcité devrait être enseignée tous les jours, et non lors d'une journée unique. Il souligne que certains enseignants, dans certains collèges et lycées, hésitent parfois à aborder des sujets tels que la Shoah ou l'antisémitisme, par peur ou parce qu'ils ne souhaitent pas choquer certaines communautés. Pour lui, il est impératif d'agir quotidiennement et pas seulement à travers une journée symbolique, soulignant que les Français en ont assez de ces gestes « cosmétiques » et qu'ils ont l'impression qu'on se moque d'eux. Chacun s'accorde à vouloir réaffirmer les valeurs républicaines, mais les Français attendent des actions concrètes et fermes au quotidien, plutôt que des gestes symboliques qu'ils jugent inefficaces.

M^{me} BOILLOT rétorque qu'il est par conséquent dénué de sens de célébrer le 8 mars la Journée internationale des droits des femmes, ou encore Octobre rose puisque le cancer du sein est pris en charge tout au long de l'année, tout comme il est inutile de célébrer les « Catherinettes » le 25 novembre.

M. REDLER interrompt le débat et propose de passer au vote sur le vœu de M^{me} BOILLOT, en précisant que l'exécutif émet un avis favorable.

Le vœu V162024166 relatif à la célébration en mairie de la journée nationale de la Laïcité, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité des votants du Conseil d'arrondissement, abstentions 2, NPPV 1.

Ordre du jour complémentaire

- **2024 DEVE 91** Site 1 à 9 du Président Kennedy — Pont de Grenelle (16^e) — évolution du programme de l'aménagement paysager de la Ville de Paris et de l'organisation opérationnelle.
M. Jacques-Frédéric SAUVAGE, rapporteur.

M. SAUVAGE explique que l'objectif de la délibération n'est pas de revenir sur le programme initial, mais de discuter de l'évolution proposée par la Ville de Paris. Un pavillon était initialement prévu en surface, mais, pour des raisons budgétaires, la Ville de Paris envisage désormais la création d'une plateforme dont l'usage reste encore incertain. Elle pourrait être destinée à l'organisation de concerts ou d'autres événements similaires, ce qui risquerait de provoquer des nuisances sonores pour les riverains et des problèmes de sécurité, en raison de la proximité de la dalle de Beaugrenelle, un lieu sensible.

Les nuisances liées à l'événementiel sont donc possibles, mais la nature précise de ces nuisances ainsi que le modèle d'exploitation de la zone demeurent flous. Aucune précision n'a été apportée concernant la destination exacte de cet espace, ses horaires, sa commercialité, sa surveillance, ni sa gestion en termes de fermeture.

En raison de ces incertitudes, M. SAUVAGE propose de s'abstenir sur cette délibération et, si nécessaire, de demander aux représentants de l'arrondissement au Conseil de Paris d'obtenir des éclaircissements et des garanties sur l'avenir de cette plateforme.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations.

M^{me} BOILLOT rappelle que l'aménagement de la dalle située face à la Maison de la Radio est un projet en cours depuis huit ans. Elle se souvient qu'il avait déjà été abordé lorsqu'elle faisait partie du jury de l'appel à projets « Réinventer la Seine » en 2018, dans le cadre d'un projet similaire avec d'autres co-contractants.

Dans la délibération qui leur est présentée, la Ville de Paris explique que les retards accumulés ont entraîné une réévaluation du coût du programme, dépassant ainsi le budget initialement alloué. Cela a conduit à l'abandon du pavillon prévu pour des activités d'animation et de restauration.

Elle précise que le projet, dans sa version actuelle, se limite à la création d'une station multiservice d'avitaillement pour les taxis en partie haute et d'une zone de logistique urbaine fluviale en partie basse, négligeant totalement l'aspect paysager que permettait la réalisation du pavillon.

M^{me} BOILLOT exprime ses réserves, estimant que, pour le 16^e arrondissement, les avantages du projet sont désormais flous. En effet, il a perdu son caractère paysager, récréatif et d'animation avec la suppression du pavillon. Elle note également que la convention actuelle ne garantit plus un bilan financier positif, car l'opération devait être excédentaire grâce aux recettes générées par l'exploitation du pavillon, une option désormais abandonnée.

En conclusion, elle annonce qu'elle votera contre cette délibération, estimant qu'après dix ans de retard, la Ville de Paris n'a toujours pas concrétisé ce projet, qui apparaît désormais comme un projet « au rabais » pour le 16^e.

M. SAUVAGE explique que sa première réaction était similaire à celle de M^{me} BOILLOT, à savoir qu'il envisageait également de voter contre ce projet. Cependant, il ne souhaite pas qu'un vote défavorable bloque complètement cet aménagement qui comprend des éléments intéressants, notamment en partie basse. Seule la dalle est touchée par l'évolution du programme. Celle-ci comprendra un espace vert ainsi qu'une plateforme événementielle en remplacement du pavillon envisagé à l'origine. M. SAUVAGE déplore le manque de précisions sur ce que la Ville envisage de faire sur cette plateforme événementielle. Il s'agit éventuellement d'y organiser des concerts, ce qui pourrait d'ailleurs permettre à la Ville de récupérer une partie des recettes perdues avec la suppression du pavillon.

M. SAUVAGE mentionne qu'une discussion récente avec la Ville de Paris et SOGARIS, tenue par visioconférence, n'a pas permis de clarifier ces points. Il préfère donc que le Conseil d'arrondissement s'abstienne sur cette délibération, afin que les représentants du 16^e au Conseil de Paris puissent obtenir des garanties de la Ville sur ce qui sera réellement fait.

Il assure que cela ne concerne pas les autres aspects du projet, qui ne semblent pas affectés par cette évolution.

M. REDLER propose de clore le débat et de mettre aux voix la délibération.

Le projet de délibération 2024 DEVE 91, mis aux voix par M. REDLER, est rejeté à l'unanimité des votants (1 voix).

- **2024 DJS 133** Mise en œuvre du dispositif Quartiers libres pour l'année 2025.
M. Ali OUBAALI, rapporteur.

M. OUBAALI explique que la délibération porte sur la mise en œuvre du dispositif Quartiers Libres pour l'année 2025. Il précise que ce dispositif, lancé par la Ville de Paris après les attentats de 2015, vise à renforcer l'engagement citoyen des jeunes, en soutenant des initiatives solidaires ou citoyennes portées par des jeunes de 16 à 30 ans à l'échelle locale. Depuis sa création, près de 500 projets ont été déposés.

M. OUBAALI indique que depuis 2024, le dispositif a été territorialisé, impliquant les mairies d'arrondissement pour mieux répondre aux réalités locales. Pour 2025, le budget alloué est renforcé et porté à 80 000 euros, répartis entre des commissions d'arrondissement et une commission centrale.

Les jeunes bénéficieront également d'un accompagnement accru, et l'aide financière maximale pour un projet associatif pourra atteindre 1 500 euros.

Il souligne que l'enveloppe budgétaire sera calculée selon des critères pondérés, avec une attention particulière accordée aux quartiers relevant de la politique de la ville. La demande d'autorisation soumise concerne l'adaptation et la mise en œuvre de ce dispositif pour 2025, avec un budget global de 80 000 euros, répartis en 160 enveloppes de 500 euros chacune.

M. OUBAALI demande aux élus du Conseil d'arrondissement de bien vouloir émettre un avis favorable.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations.

M^{me} LECOUTURIER souhaite connaître le détail des projets qui ont été présentés et s'interroge également sur les personnes qui siègeront dans la commission d'attribution des aides.

M. OUBAALI répond que la commission siègera pour la première fois en janvier prochain. Il rappelle que la mairie du 16^e avait jusqu'à présent toujours refusé de rentrer dans ce dispositif. S'agissant de la composition de la commission d'attribution des aides, M. OUBAALI ne dispose pas encore de tous les éléments pour lui permettre de répondre.

M^{me} BOILLOT profite de l'occasion pour formuler une demande officielle afin de siéger au sein de la commission d'attribution des aides.

M. REDLER indique qu'il prendra le temps de réfléchir à cette requête et qu'il communiquera prochainement sa décision. En l'absence d'autres observations, il propose de procéder au vote.

Le projet de délibération 2024 DJS 133, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2024 DAE 295** Activités commerciales sur le domaine public sur le secteur Trocadéro — Iéna — Bir Hakeim — conventions.
M. Bruno LIONEL-MARIE, rapporteur.

M. LIONEL-MARIE indique que la Ville de Paris attribue des autorisations d'occupation de longue durée sur le domaine public aux commerçants, favorisant ainsi l'animation des quartiers, le lien social et l'attractivité économique de la capitale.

Conformément à l'ordonnance n° 2017-562 du 19 avril 2017, ces autorisations doivent respecter les principes de publicité et de mise en concurrence. Un appel à propositions a ainsi été organisé du 15 juillet au 16 septembre 2024 pour dix emplacements commerciaux situés sur le site Trocadéro — Iéna — Bir Hakeim, avec des critères portant sur la qualité des projets, des produits et services proposés, leur durabilité, ainsi que leur viabilité économique.

Le montant minimal des redevances attendues est estimé à 121 297 euros.

M. LIONEL-MARIE précise que la délibération a pour objectif d'officialiser les nouvelles affectations des emplacements concernés. Pour le 16^e arrondissement, deux emplacements sont spécifiquement mentionnés : l'édicule ville situé dans le jardin du Trocadéro pour lequel une convention de 17 mois a été votée, et le kiosque EPSAA sur la place du Trocadéro qui bénéficie d'une convention de 20 mois.

Il invite les membres du Conseil d'arrondissement à émettre un avis favorable sur cette délibération.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations.

M^{me} BOILLOT s'interroge sur les trois nouveaux emplacements mentionnés dans la délibération, situés sur le pont de Iéna. Elle souhaite savoir si ces emplacements étaient auparavant occupés ou non. Si ces emplacements n'étaient pas pourvus et que les candidatures étaient à déposer entre le 15 juillet et

le 16 septembre, le fait qu'Anne HIDALGO ait signé un arrêté de fermeture du pont de Léna le 17 septembre pourrait indiquer qu'elle n'a jamais eu l'intention de rouvrir le pont.

M^{me} BOILLOT précise que l'attribution de ces trois emplacements à des commerces, en l'occurrence des triporteurs proposant des macarons, ne suscite pas d'objection en elle-même, mais elle cherche à comprendre comment interpréter l'ajout de ces trois nouvelles concessions.

M. LIONEL-MARIE explique que des concessions ont été attribuées pour dix emplacements situés dans les 7^e, 15^e et 16^e arrondissements. Les concessions concernant le pont de Léna ont été décidées par la mairie du 7^e arrondissement.

En l'absence de remarques complémentaires, M. REDLER met aux voix la délibération.

Le projet de délibération 2024 DAE 295, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2024 DPE 41** Approbation du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) de la Ville de Paris.
M. Benjamin GIRAUDAT, rapporteur.

M. GIRAUDAT explique que la délibération porte sur l'approbation du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés de la Ville de Paris. Ce programme a pour objectif de réduire de 100 000 tonnes la production de déchets d'ici 2030 et de tripler la valorisation des matières organiques.

Il précise que le programme repose sur huit axes principaux, parmi lesquels figurent la promotion du réemploi, l'amélioration du tri des déchets, la lutte contre le gaspillage alimentaire et le soutien à l'économie circulaire.

Ce plan a été élaboré en concertation avec des acteurs institutionnels et associatifs et s'inscrit dans les objectifs du Plan Climat 2024-2030, visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre et à mobiliser l'ensemble des parties prenantes parisiennes.

M. GIRAUDAT propose d'émettre un avis favorable à cette délibération.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations puis, en l'absence de remarques, met aux voix la délibération.

Le projet de délibération 2024 DPE 41, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2024 DJS 137** Signature du contrat jeunesse du 16^e arrondissement.
M. Ali OUBAALI, rapporteur.

M. OUBAALI explique que la délibération concerne la signature du premier Contrat Jeunesse d'Arrondissement (CJA) pour le 16^e arrondissement, couvrant la période 2024-2027. Ce contrat a pour objectif d'adapter les politiques jeunesse aux spécificités locales, identifiées grâce à des concertations avec les jeunes et les acteurs du territoire.

Il précise que le contrat repose sur quatre priorités : renforcer l'accompagnement à l'insertion, promouvoir la participation des jeunes à la vie locale, faciliter l'accès aux droits et à la santé, et encourager les activités culturelles, sportives et de loisirs.

Le diagnostic réalisé met en évidence une mixité socio-économique croissante dans les quartiers du sud de l'arrondissement et souligne la nécessité d'améliorer l'intégration des jeunes dans le tissu local.

M. OUBAALI invite l'assemblée à émettre un avis favorable à cette délibération.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations.

M^{me} BOILLOT souligne que, pour une fois, la Mairie de Paris a fourni un document utile pour le 16^e arrondissement, comprenant une cartographie détaillée et des informations sur la jeunesse locale. Elle note cependant que certaines données sont en partie obsolètes. Le rapport fait notamment référence à des structures comme « Les Cinq Toits », qui n'existent plus dans l'arrondissement, ce qui laisse penser que plusieurs années se sont écoulées avant l'élaboration de ce document.

Elle remarque que les constats formulés dans le rapport sont parfois directs, voire critiques, comme en témoigne l'observation selon laquelle « *il n'existe pas de réseau d'acteurs de la jeunesse à l'échelle de l'arrondissement, hormis quelques démarches ponctuelles sur le quartier de la Porte de Saint-Cloud.* » De plus, le rapport met en avant le rôle des activités paroissiales pour pallier les insuffisances des services publics locaux, ce qui soulève des points d'interrogation et des pistes de réflexion pour améliorer la situation.

Elle attire également l'attention sur un passage intéressant du rapport concernant les moyens d'impliquer davantage les jeunes dans la cité. À ce sujet, elle propose de nouveau une solution qu'elle juge essentielle : améliorer l'accès à l'information. Elle insiste sur le fait que les conseils d'arrondissement et les conseils de quartier partagent des informations riches et utiles, mais souvent peu connues des jeunes. Elle suggère donc, une fois encore, de retransmettre ces conseils afin de sensibiliser davantage les jeunes et leur permettre ainsi de mieux comprendre les ressources et les dispositifs disponibles dans cet arrondissement de qualité.

M. REDLER indique avoir déjà répondu à plusieurs reprises sur ce sujet et qu'il est disposé à le faire de nouveau à une autre occasion, si nécessaire. Il conclut en annonçant qu'il soumet la délibération aux voix.

Le projet de délibération 2024 DJS 137, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2024 DJS 132** Mise en œuvre du dispositif Paris Jeunes Vacances pour l'année 2025.
M^{me} Chloé CHOURAQUI, rapporteure.

M^{me} CHOURAQUI propose l'approbation de la délibération DJS 132, qu'elle qualifie de classique, portant sur la mise en œuvre du dispositif Paris Jeunes Vacances pour l'année 2025. Ce dispositif prévoit un budget global de 285 000 euros. Pour le 16^e arrondissement, il permet de distribuer 60 chèques vacances d'une valeur de 200 euros chacun.

Elle note également une évolution dans la délibération de cette année, qui introduit la possibilité de partir en groupe, une demande récurrente, notamment exprimée par M^{me} BADAT-KARAM en Conseil de Paris.

Elle estime que dans un contexte budgétaire contraint, il serait pertinent d'envisager d'autres moyens de promouvoir l'autonomie des jeunes. Néanmoins, elle réaffirme son intention de proposer l'approbation de cette délibération, insistant sur l'importance de garantir aux jeunes du 16^e arrondissement un accès équitable à ce dispositif, au même titre que dans les autres arrondissements.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations puis, en l'absence de remarques, met aux voix la délibération.

Le projet de délibération 2024 DJS 132, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement

- **V162024175** Vœu relatif à réalisation d'une bibliothèque médiathèque au sein du quartier Auteuil Sud (XVI^e).

Bien qu'il ne s'agisse pas du premier vœu déposé sur ce sujet, M^{me} GREE met en avant la détermination constante de la mairie du 16^e à défendre les intérêts des habitants et des familles en réclamant la création d'une nouvelle bibliothèque.

Elle rappelle que l'arrondissement ne dispose actuellement que de deux bibliothèques : la bibliothèque Germaine Tillion, un établissement de qualité situé près du Trocadéro, et la bibliothèque Musset, qui est la plus petite de Paris. Ces équipements, bien que précieux, sont insuffisants pour répondre aux besoins de l'arrondissement, qui est sous-équipé par rapport à d'autres ayant une population comparable.

Elle précise que le vœu présenté invite la Ville de Paris à collaborer avec la mairie du 16^e pour créer une bibliothèque-médiathèque moderne, qui pourrait également inclure une ludothèque pour les familles. Elle insiste sur l'importance de ce projet, qui vise à garantir un accès élargi aux livres et à la lecture pour tous, tout en rappelant que le coût des livres représente encore un frein important pour de nombreuses familles.

Elle souligne également que ce vœu propose à la Ville de Paris d'explorer la possibilité de transformer un local existant en bibliothèque ou d'intégrer ce projet dans ses futurs programmes de construction. Elle mentionne avoir rencontré, avec M^{me} BADAT-KARAM, fin septembre, le chef du service des bibliothèques et du livre de la Mairie de Paris, M. CREFF, et assure que ce travail de plaidoyer se poursuivra activement.

Enfin, M^{me} GREE rappelle qu'au début de la mandature, un vœu similaire avait été déposé, envisageant une bibliothèque au sein de l'ancienne usine des eaux, avant que cette option ne soit finalement abandonnée.

Pour toutes ces raisons, elle invite les élus à voter favorablement en faveur de ce vœu.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations.

M^{me} BOILLLOT suggère d'examiner l'opportunité de proposer l'installation de la future bibliothèque sur la dalle de Radio France, projet qui semble plus avancé que celui de l'usine des eaux. Elle remarque que, dans le cas de l'usine des eaux, la concrétisation pourrait prendre cinq à dix ans, rendant l'autre option plus réaliste à court terme.

Elle ajoute que, si des réserves devaient être exprimées au Conseil de Paris concernant le projet de la dalle de Radio France, il pourrait être pertinent d'y intégrer la perspective d'un équipement culturel tel qu'une bibliothèque dans les aménagements futurs.

M^{me} GREE rappelle que le projet d'installation d'une bibliothèque sur le site de l'usine des eaux a été abandonné dès le début de la mandature, précisant que la demande actuelle ne concerne pas cet espace. Elle souligne que la mairie demeure vigilante quant à toute opportunité foncière dans l'arrondissement, en collaboration avec M. SAUVAGE et M^{me} BADAT-KARAM, qui suivent activement ce dossier. Parmi les options envisagées, la création d'une bibliothèque sur la dalle de Radio France pourrait être une solution, bien que l'accessibilité en transports en commun à cet emplacement présente certaines limites.

M. SAUVAGE précise qu'un des points majeurs concernant l'évolution du programme face à la Maison de la Radio est qu'il avait été décidé qu'aucun bâtiment ne serait construit à cet emplacement. C'est d'ailleurs sur ce point que le premier projet avait échoué. Il insiste sur le fait que l'espace disponible est insuffisant pour envisager la réalisation d'un nouveau bâtiment, y compris pour une bibliothèque.

M^{me} BADAT-KARAM ajoute que le Pavillon des eaux est désormais occupé par la maison de l'Europe, rendant cette option non pertinente.

M. REDLER propose de mettre aux voix le vœu.

Le vœu V162024175 relatif à réalisation d'une bibliothèque médiathèque au sein du quartier Auteuil Sud, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **V162024176** Vœu relatif au niveau de subvention à l'Association pour le soutien du théâtre privé (ASTP) pour 2025.

M^{me} GREE souligne l'importance de l'Association pour le soutien du théâtre privé en France et à Paris, rappelant que le 16^e arrondissement bénéficie de la présence de deux théâtres privés : le Théâtre de Ranelagh, chargé d'histoire, et le Théâtre de Passy, plus récent. Elle précise que, comme l'ensemble des théâtres privés parisiens, ces établissements sont confrontés à une diminution significative de la subvention de fonctionnement qui leur était jusqu'alors accordée. Cette réduction, qui atteint 40 % (soit 1,4 million d'euros en 2024), suscite de vives inquiétudes. À ce jour, l'association attend des précisions de la part de la Ville de Paris concernant le montant de la subvention pour 2025 et sa possible reconduction. De plus, elle s'alarme du fait qu'aucun acompte ne serait voté pour l'année à venir.

M^{me} GREE rappelle que le système d'aide de l'association joue un rôle crucial dans le soutien à la création théâtrale. Sans cette aide, les théâtres privés seraient contraints de prendre moins de risques artistiques, limitant leur programmation à des reprises ou des one-man-shows, au détriment de créations impliquant des plateaux de 10 à 12 comédiens, particulièrement coûteux.

Elle explique que ce système est équitable : en cas de déficit d'un spectacle, l'association prend en charge une partie des pertes, laissant le reste au théâtre, tandis qu'en cas de bénéfices, le théâtre rembourse l'aide reçue. Ce mécanisme agit comme un parachute pour éviter que des spectacles risqués ne plongent les théâtres dans des difficultés financières majeures.

En conclusion, M^{me} GREE insiste sur la valeur ajoutée des théâtres privés pour Paris, qui dépasse la seule création artistique. Elle souligne leur contribution économique à des secteurs tels que la restauration, l'hôtellerie et le tourisme, rappelant que l'offre riche et diversifiée des spectacles parisiens est un puissant facteur d'attractivité pour les visiteurs et touristes.

Elle appelle ainsi la Ville de Paris à apporter des précisions à l'association quant aux perspectives de la subvention allouée à l'ASTP pour 2025, essentielle pour l'avenir du secteur théâtral et l'ensemble des théâtres parisiens, dont le théâtre du Ranelagh et le théâtre de Passy et invite les élus à voter favorablement ce vœu.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations.

M^{me} LECOUTURIER exprime sa pleine satisfaction à l'égard de ce vœu. Elle rappelle qu'en novembre dernier, lors de la deuxième commission culture du Conseil de Paris, elle a interrogé M^{me} Carine ROLLAND, adjointe à la culture, concernant la réduction de 40 % de la subvention allouée à l'ASTP. Celle-ci lui a confirmé cette baisse importante, justifiée par la richesse du théâtre privé, mais également par un rapport commandé par le ministère de la Culture, défavorable à l'ASTP, bien que ce rapport ne concernait pas spécifiquement le théâtre parisien.

M^{me} LECOUTURIER trouve surprenant que la Ville de Paris ait choisi de réduire de 1,4 million d'euros la subvention pour le théâtre privé, alors que le budget alloué au théâtre public atteint 13 millions d'euros, entièrement subventionnés par la Ville. Elle souligne que le théâtre privé représente une véritable richesse pour Paris et sa vie culturelle, et qu'il est crucial de le soutenir.



Elle ajoute que le secteur du théâtre privé traverse des difficultés, notamment en raison de la baisse de fréquentation des habitants de la petite couronne, qui se rendent de moins en moins à Paris, en grande partie en raison des difficultés d'accès en voiture. Elle conclut en insistant sur l'importance de continuer à soutenir le théâtre privé, et en particulier les théâtres du 16^e arrondissement, à savoir le Théâtre de Ranelagh et le Théâtre de Passy.

M. REDLER la remercie pour son intervention et propose de mettre le vœu aux voix.

Le vœu V162024176 relatif au niveau de subvention à l'Association pour le soutien du théâtre privé (ASTP) pour 2025, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

L'ordre du jour étant épuisé, M. REDLER remercie l'ensemble des membres du Conseil d'arrondissement pour leur participation et lève la séance.

La séance est levée à 20 h 05.

Signature 	Signature Po/ J. Guedj CHLOE CHOURAQUI
M. Jérémy REDLER Maire du 16 ^e arrondissement	M/Mme  Secrétaire de séance